



# AVIS PUBLIC

**AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** que lors de la séance ordinaire du 5 juillet 2021, le conseil de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades a adopté le Règlement numéro 190-2019-01 concernant la gestion contractuelle, la délégation de pouvoir, le contrôle et le suivi budgétaire de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades. Le règlement est disponible et peut être consulté au bureau de l'hôtel de ville durant les heures normales d'ouverture.

DONNÉ à Pointe-des-Cascades ce 8<sup>e</sup> jour du mois de juillet de l'an deux mille vingt et un.

Me Julie Paradis  
Directrice générale adjointe et responsable  
du greffe

Pour toute information :  
450 455-3414  
[jparadis@pointe-des-cascades.com](mailto:jparadis@pointe-des-cascades.com)